

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 novembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
5	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
6	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
7	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
8	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
9	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
10	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
11	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
12	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
14	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
15	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
18	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
20	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Louis ALLARD
21	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
22	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASE Patrick	
23	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
24	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
25	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
26	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
27	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
28	MOTZ	T	CLERC Daniel	
29	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
30	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
31	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
32	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
33	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pour de Manuel ARRAGAIN
34	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
35	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
36	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
37	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	

38 VIVIERS DU LAC

T SCAPOLAN Martine

39 VOGLANS

T BERNON Martine

Pouvoir de Yves MERCIER

21 communes présentes

Absents excusés :

Nathalie FONTAINE (MERY)

Jean-François BRAISSAND (ENTRELACS)

Sandrine RAMEL (LE BOURGET DU LAC)

Yves MERCIER (VOGLANS)

Philippe OBISSIER (AIX LES BAINS)

Nicolas JACQUIER (DRUMETTAZ CLARAFOND)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 novembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 26 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 12 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2025

Exécutoire le : 04 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 04 DEC. 2025

Visée le : 04 DEC. 2025

ADMINISTRATION GENERALE Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Remplacement de Madame Marie-Thérèse BICHOFF

Monsieur le président rappelle que par délibération en date du 28 juillet 2020, le conseil communautaire de Grand Lac a procédé à l'élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour objet d'évaluer les conséquences des transferts de compétences sur les montants des attributions de compensation perçues ou versées par les communes membres. Elle se réunit donc à chaque fois qu'un transfert de compétence est envisagé.

Suite à la démission du Conseil Municipal de Madame Marie-Thérèse BICHOFF, conseillère municipale de la commune la Biolle, il convient de procéder à son remplacement au sein de la CLECT.

Il est proposé de désigner Madame Julie NOVELLI.

Une seule candidature ayant été présentée pour le poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'élection de Madame Julie NOVELLI en tant que membre titulaire de la CLECT.

Aix-les-Bains, le 25 novembre 2025



Le Président,
Renaud BERETTI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Remplacement de Madame Marie-Thérèse BICHOFF

Date de transmission de l'acte : 04/12/2025

Date de réception de l'accusé de 04/12/2025
réception :

Numéro de l'acte : d5607 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251125-d5607-DE

Date de décision : 25/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)